

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX

Mairie de : POMMERET

Arrêté municipal n° : 59/2025

LE MAIRE :

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que du Mercredi 15 octobre 2025 et pour 90 jours, des travaux pour la création du réseau de fibre optique, sur une partie du domaine communal, vont être réalisés à la demande de l'entreprise AXIONE, pour le compte de MEGALIS.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Du Mercredi 15 octobre 2025 et pour 90 jours, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux pour la mise en place du réseau souterrain et aérien de fibre optique sur le domaine communal suivant :

rue Général de Gaulle

ARTICLE 2 :

Une permission de voirie est délivrée à l'entreprise AXIONE pour le compte de MEGALIS pour l'établissement du réseau fibre optique sur le domaine public et son entretien. La présente autorisation est valable pour 20 ans à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Lamballe
- M. le Commandant des Pompiers du Perray
- M. le Policier Municipal
- L'entreprise AXIONE

Fait à Pommeret, Le 15 octobre 2025

